

ORGANISATION DE LA METEOROLOGIE AU SERVICE DES ARMEES

(publié dans «Atmosphère» de mars 1993)

A la différence d'un bon nombre de pays, il n'existe en France qu'un seul service météorologique. Il a pour mission de satisfaire, en temps de paix comme en temps de crise ou de guerre, l'ensemble des besoins civils et militaires de l'Etat. Une série de textes législatifs et réglementaires fixent les relations entre les Armées et la Météorologie, relations qui reposent sur la base du partenariat.

Un partenariat équilibré

Les armées n'ont pas de véritable service météorologique structuré et indépendant; elles exploitent pour leurs besoins, et en étroite collaboration avec la météorologie, un certain nombre de centres, de stations et de cellules météorologiques. La plus grande partie de ces éléments accomplissent en même temps des tâches d'observation et de prévision locale au bénéfice de la Météorologie.

Des produits, une formation et des équipements pour les Armées

En conformité avec les textes en vigueur, la Météorologie nationale fournit gratuitement aux Armées tous les produits standards élaborés par le SCEM et par les services régionaux, et des produits spécifiques sur demande. Elle prend également en charge :

- la formation des militaires de la spécialité météorologie : en moyenne 20% des élèves de l'ENM en formation initiale proviennent des Armées;
- la mise à disposition d'environ soixante-dix agents (dont soixante IT, soit 8% de l'effectif du corps) pour effectuer des tâches techniques ou d'encadrement dans les centres et stations militaires;
- la fourniture, l'installation et la maintenance des équipements de mesure des paramètres météorologiques mis en place dans les stations militaires (en dehors des matériels de mesure de la visibilité et des plafonds nuageux).

Des stations météo militaires

De leur côté, les Armées assurent l'approvisionnement, l'installation et la maintenance des équipements de transmission. Elles assument les coûts des infrastructures liés aux installations des matériels techniques, l'entretien des locaux, les charges en personnels militaires affectés dans les stations militaires.

L'Armée de l'Air met à la disposition du ministère des Transports à titre onéreux, dans le cadre de la PA* 00.980, trente-cinq sous-officiers et quatre-vingt-quinze appelés pour travailler dans les services de la Météorologie. La Marine nationale détache également quelques officiers-mariniers au SCEM.

Les installations météorologiques militaires sont nombreuses : cinquante-six stations et cellules météorologiques, un centre à Taverny, une cellule environnement à Toulouse, une cellule météorologique mobile, et enfin tous les navires de la Marine parmi lesquels vingt disposent de personnel spécialisé ainsi que les cinquante-deux sémaphores. C'est ainsi que 850 militaires environ travaillent régulièrement pour la Météorologie : 7 officiers, 350 sous-officiers ou officiers mariniers, 250 appelés et enfin 200 guetteurs sémaphoriques.

Armée de l'Air :

- dix-sept stations météorologiques situées sur les bases aériennes;
- quinze DMA* associés à des bases de formation aérienne,
- un centre météorologique à Taverny.

Armée de Terre :

- trois stations météorologiques implantées sur des aéroports utilisés par l'Alat*;
- une cellule météorologique mobile,
- sept cellules météorologiques placées auprès de grands commandements ou de régiments d'hélicoptères de combat.

Marine nationale :

- une cellule d'environnement : la Celenv,
- cinq bureaux météorologiques placés auprès des grands commandements et des préfectures maritimes,
- neuf stations météorologiques implantées sur les bases aéronavales,
- tous les navires de la Marine nationale parmi lesquels une vingtaine dotée d'une station météorologique embarquée,
- cinquante-deux sémaphores.

Des observations pour la Météorologie

Annuellement, quelque 300 000 observations réalisées par les militaires ont été transmises au SCEM :

- 100 000 pour les cinquante-deux sémaphores;
- 15 000 pour les navires de la Marine nationale,
- 170 000 pour les quarante-quatre stations météorologiques implantées en métropole.

A ces tâches d'observation, il faut ajouter divers travaux : Taf, Métar, protections aéronautiques, relevés climatologiques...

A la Direction de la Météorologie, le Bureau Défense est en charge des relations avec les Armées; il a pour interlocuteurs trois organes de liaison des Armées : la Section Air de Liaison et de Coordination Avec la Météorologie nationale (SALCAM), la Section de Météorologie Maritime (MN/MAR) et un officier supérieur de la STAT*.

Une commission Défense-Météorologie

Depuis 1987, l'EMA* et la DMN disposent d'un organe de concertation et de proposition, avec la commission Défense-Météorologie, coprésidée par le Directeur de la Météorologie nationale et le Major Général.

Très rapidement consciente de l'inadaptation des textes législatifs et réglementaires, cette commission a demandé une révision de l'ensemble de ces documents : une loi, six décrets, sept arrêtés et trois instructions interministérielles.

Une révision des textes réglementaires

Les textes traitant des rapports Défense-Météorologie en temps de paix peuvent être remaniés en conservant les lignes directrices de la politique de partenariat suivie jusqu'ici par la DMN et les Armées et le principe de gratuité des prestations fournies. Les modifications proposées portent essentiellement sur une nouvelle répartition des charges, des engagements et des obligations de la DMN d'une part et des Armées d'autre part.

Une refonte complète du fonctionnement en temps de guerre

Par contre, les règles et dispositions se rapportant à l'organisation et au fonctionnement de la Météorologie en temps de

guerre ne sont pas «récupérables». Elles prévoient le partage de la DMN en deux parties : la première formant le SMA*, rattaché à l'EMAA* et travaillant exclusivement pour les Armées; l'autre, dépendant du CTA*, devant s'occuper des autres charges de défenses civile. Face à l'impossibilité d'améliorer le fonctionnement d'un tel système, il a été jugé préférable des les abroger et d'en proposer de nouvelles en maintenant un service météorologique unique, rattaché, comme en temps de paix, au ministère des Transports. Les personnels de la DMN, excepté ceux qui appartiennent au CSMM*, sont alors placés en Affectation collective de Défense. Ainsi la Météorologie, conservant tout son potentiel humain, est en mesure de satisfaire au mieux les besoins de la défense militaire et civile.

Maurice BERNEAU, adjoint au chef du Bureau des Affaires Militaires et de la Défense de la Direction de la Météorologie nationale

Paul VITON, chef du Bureau des Affaires Militaires et de la Défense de la Direction de la Météorologie nationale

**ALAT : Aviation Légère de l'Armée de Terre *CSMM : Corps Spécial Militaire de la Météorologie *CTA : Commissariat au Transport Aérien *DGA : Direction Générale pour l'Armement *DMA : Détachement Météorologique des Armées *EMA : Etat-Major des Armées *EMAA : Etat-Major des Armées de l'Air *EMAT : Etat-Major des Armées de Terre *PA : Participation Air *SMA : Service Météorologique des Armées *STAT : Section Technique de l'Armée de Terre*